

DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

DANS TOUS LES CAS :

L'imprimé doit être rempli en NOIR et de façon très lisible. Présence personnelle indispensable lors du dépôt du dossier, pour la prise d'empreinte. Les mineurs doivent être accompagnés du représentant légal. Obligation de rendre l'ancienne carte d'identité lors du retrait de la nouvelle. Signature en NOIR à l'intérieur du dossier, sans dépasser le cadre.

2 photos d'identité récentes et sans lunettes, couleur ou noir et blanc, de format 3,5cmx4,5cm, identiques et parfaitement ressemblantes, de face et tête nue, sur fond clair et uni mais pas blanc. ATTENTION BEAUCOUP DE PHOTOS SONT REFUSEES.

Pour les personnes de parents étrangers = certificat de nationalité française

Pour les personnes divorcées = photocopie en entier du jugement de divorce

PERSONNE MAJEURE

2 Photos d'identité (voir ci-dessus)

Photocopie de l'ancienne carte d'identité

Si déclaration de vol ou de perte = des timbres fiscaux pour un montant de 25€

Si première demande de carte plastifiée, ou perte ou vol = copie intégrale de l'acte de naissance (voir mairie de naissance)

+ photocopie de votre livret de famille si changement d'état civil (mariage, veuvage, divorce)

Photocopie d'un justificatif de domicile récent au nom du demandeur

PERSONNE MAJEURE HEBERGEE

2 Photos d'identité (voir ci-dessus)

Photocopie de l'ancienne carte d'identité

Si déclaration de vol ou de perte = des timbres fiscaux pour un montant de 25€

Si première demande de carte plastifiée, ou perte ou vol = copie intégrale de l'acte de naissance (voir mairie de naissance)

+ photocopie de votre livret de famille si changement d'état civil (mariage, veuvage, divorce)

Attestation sur l'honneur de l'hébergeant

Un justificatif de domicile récent au nom de l'hébergeant

Un justificatif de domicile récent au nom de la personne hébergée à la bonne adresse

POUR UN ENFANT MINEUR

2 Photos d'identité (voir caractéristiques devant)

Photocopie de l'ancienne carte d'identité

Si déclaration de vol ou de perte = des timbres fiscaux pour un montant de 25€

Si première demande de carte plastifiée, ou perte ou vol = copie intégrale de l'acte de naissance (voir mairie de naissance)+ photocopie du livret de famille des parents avec la partie enfant

Si renouvellement=photocopie du livret de famille des parents avec la partie enfant

Photocopie de la carte d'identité du représentant légal

Photocopie d'un justificatif de domicile récent au nom du représentant légal

Remplir à l'intérieur du dossier, l'autorisation du représentant légal

ATTENTION

Si parents mariés = signature de la personne qui remplit l'autorisation

Si parents divorcés=signature du représentant légal+copie en entier du jugement de divorce

Si parents séparés sans être divorcés, ou parents non mariés mais ayant reconnu tous les deux l'enfant = signature des deux parents

RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE PLASTIFIEE :

2 Photos d'identité (voir caractéristiques devant)

Photocopie de l'ancienne carte d'identité plastifiée

Un justificatif récent du domicile au nom du demandeur

Si changement d'état civil = photocopie du livret de famille (mariage, veuvage, divorce)

Si personne majeure hébergée= voir pièces personnes majeures hébergées

Si enfant mineur = voir pièces enfant mineur